

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'343'000.- pour les travaux de reconstruction immédiate des infrastructures endommagées de la route de Bellevue et le renouvellement ordinaire de ses infrastructures

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les réseaux d'eau, d'électricité, de même que l'éclairage public et l'introduction de la fibre optique (FO) de la route de Bellevue ont été placés au nombre des travaux à réaliser dans un avenir à moyen terme (2 ans). Cependant, le glissement de terrain intervenu le 27 janvier 2014 oblige la Municipalité à intervenir sans tarder en demandant un crédit urgent pour une partie du chantier (là où le glissement de terrain a eu lieu).

Le glissement de terrain précité a détruit la conduite d'eau sur un important tronçon et a supprimé la quasi-totalité de la défense incendie au haut du quartier de Bellevue. Il a également détruit l'alimentation du réseau de l'éclairage public et le réseau électrique basse tension avec pour conséquence, notamment, l'impossibilité d'alimenter la station électrique en construction de la Fondation Saphir. Pour réduire les conséquences de cet incident, les mesures provisoires suivantes ont été prises : mise en place d'un réseau électrique provisoire pour le chantier et les bâtiments voisins, suppression partielle de l'éclairage public et installation d'une conduite d'eau provisoire pour améliorer les conditions de débit/pression de la défense incendie et garantir l'alimentation en eau du chantier. Toutefois, ces mesures ne sont pas faites pour durer. C'est pourquoi d'autres opérations définitives permettant de régler durablement la sécurité et l'approvisionnement en énergies dans le quartier concerné, doivent être prises urgemment dans la partie endommagée du quartier par le glissement de terrain. A ces mesures urgentes s'ajoutent des réfections qui s'inscrivent dans le cadre du renouvellement « ordinaire » des infrastructures.

La demande qui vous est faite pour l'ensemble de ces travaux qui seront réalisés en deux temps (printemps 2014 pour les mesures urgentes puis courant 2016 pour les mesures ordinaires) vise à vous donner une clarté maximale des travaux à entreprendre dans ce quartier et à éviter de devoir solliciter le Conseil communal ultérieurement avec une nouvelle demande de crédit.

Par ailleurs, l'urgence de l'intervention nous oblige à considérer ce préavis comme valant communication au sens de l'article 45 du règlement de la Municipalité, dans l'attente de son examen devant la commission et de son adoption par le Conseil communal.

Situation particulière de la colline de Beauregard

La colline de Beauregard est répertoriée comme une zone de glissement par l'Etat de Vaud. Lors de travaux précédents, des mouvements de terrain ont déjà été observés. Un rapport géotechnique datant de 2010 donne des recommandations pour la mise en œuvre du chantier. En finalité, il a été décidé que les fouilles seraient entreprises de manière traditionnelle, à la pelle mécanique, en prenant un certain nombre de précautions : réduction de la profondeur des fouilles, travail par tronçons très courts (12 m de longueur) puis remblai immédiat, absence d'appareilleur en fouille et réduction du nombre de prises d'alimentation privées et étayage spécial mis en place à ces endroits.

Présentation du projet

1) Réseau d'eau potable

Le réseau d'eau date des années 70. Un certain nombre de fuites survenues entre l'intersection Beaumont-Bellevue et le bâtiment Bellevue no 25 ont incité le SEY à en programmer le remplacement sans attendre. Par ailleurs, le projet de chantier de l'ancien hôpital de Bellevue accroît la charge qui pèse sur ce réseau (important trafic de poids lourds durant le chantier, variations rapides de la pression de service et de la vitesse de l'eau dans la conduite en raison des ouvertures et fermetures brutales des vannes, extension du réseau de défense incendie exigée par l'ECA).

Le projet prévoit le remplacement de la conduite actuelle par une construction en PE de calibre 200 mm. A l'extrémité avec la route de Bellevue, elle sera raccordée au réseau existant au niveau du chemin de Beaumont. A l'extrémité inverse, elle sera reliée directement à la conduite en fonte de 300 mm qui joint le réservoir de Beauregard à celui du Montéla.

2) Défense incendie

Le réseau sera complété par 5 nouvelles bornes hydrantes répondant aux prescriptions de l'ECA et du SDIS. On notera que le glissement de terrain de janvier 2014 et l'arrachement de la conduite qu'il occasionna ont entraîné un déficit de pression et de défense incendie dans le haut du quartier. Les mesures provisoires déjà prises doivent être remplacées rapidement par les mesures définitives.

3) Réseau électrique, éclairage public et fibre optique

Le réseau électrique a été totalement détruit par le glissement de terrain de janvier 2014. Il devra donc être entièrement reconstruit.

Par ailleurs, il doit être fortement renforcé en raison de la construction des établissements médico-sociaux dont les besoins en énergie électrique sont largement supérieurs à la capacité du réseau existant. Le Conseil communal s'est déjà prononcé sur l'octroi d'un crédit destiné à financer la construction d'une station électrique sur le site de la Fondation Saphir (PR13.41PR). Cependant, la modernisation du réseau doit s'étendre à l'ensemble du quartier et nécessite l'octroi de moyens supplémentaires non inclus dans la demande susmentionnée.

Le réseau d'éclairage public nécessite le remplacement de candélabres dans le secteur du Réservoir de Beauregard – Chemin du Belvédère. Actuellement, l'éclairage public est constitué d'anciens luminaires installés sur des poteaux en bois. Quelques candélabres ont été récemment installés de manière provisoire suite à une demande insistante des habitants. L'alimentation aérienne de l'éclairage sera totalement modifiée et enterrée.

Le réseau communal de fibre optique doit également être étendu dans ce quartier afin de répondre aux demandes des utilisateurs.

En définitive, le projet de réfection du réseau électrique se composera des éléments suivants : pose de tubes de protection de câbles, installation de câbles électriques, installation de tubes pour le réseau de fibre optique, déplacement de l'armoire de quartier existante, installation de 8 nouveaux candélabres complets et remplacement de 46 luminaires.

4) Remise en état de la chaussée

Après les nombreux travaux consécutifs et compte tenu des problèmes géologiques connus de la colline de Bellevue, il est prévu de rafraîchir la surface de circulation sur le tronçon compris entre la rue de Beaumont et le chemin de Cuarny, soit une surface de chaussée de 1'900 m². Un montant correspondant à cette dépense est prévu dans la demande de crédit.

Calendrier de réalisation

Les travaux seront entrepris à deux périodes différentes :

1) Travaux urgents

Ils auront lieu dès la mi-mai prochaine et en juin 2014 et porteront sur la reconstruction des réseaux sis entre l'entrée de l'ancien hôpital de Bellevue et le chemin de Floreyres. Il s'agit de pouvoir rétablir définitivement la défense incendie, l'alimentation électrique ordinaire et l'éclairage public hors service du quartier. Il s'agira également de reconstruire les infrastructures électriques prévues pour l'alimentation de la station transformatrice en construction

2) Travaux ordinaires

Ils auront lieu en été 2016 et porteront sur les travaux de renouvellement « ordinaires » des infrastructures prévus avant l'éboulement du terrain dans le quartier. Il consisteront en la reprise et la poursuite des travaux, l'achèvement des conduites à l'extrémité de la route de Bellevue et les compléments de l'équipement électrique à l'extrémité du chemin de Floreyres.

Boussole 21

Le contexte et la nature du projet ne justifient pas de présenter ce dernier à l'évaluation de Boussole 21.

Coût et financement

Le tableau ci-dessous présente les coûts de construction pour chaque étape individuellement.

Concerne	Réseau d'eau CHF	Réseau électrique CHF	Eclairage public CHF	Réfection de chaussée	Total CHF
Etape 1	256'000.-	220'000.-	28'000.-	0.-*	504'000.-
Etape 2	256'000.-	384'700.-	33'300.-	165'000.-	839'000.-
Totaux	512'000.-	604'700.-	61'300.-	165'000.-	1'343'000.-

La réfection de la surface de roulement sera entièrement réalisée après la fin des travaux en 2016.

Le Plan des investissements présenté en 2013 au Conseil communal mentionne un montant de Fr. 2'600'000.- pour l'équipement du quartier de Bellevue-Floreyres. Une partie de ce montant est attribuée aux infrastructures du SEY (environ Fr. 600'000.-). Le solde de la dépense sera imputé à la ligne « renouvellement des réseaux et infrastructures » qui prévoit un montant annuel de Fr. 3'300'000.-.

Les travaux de réfection de route sont prévus au plan des investissements sous le titre de "Gestion du patrimoine routier", ligne 169.

Amortissement

SEY

Les dépenses seront amorties immédiatement par prélèvement aux fonds de renouvellement suivants :

Réseau	N° de fonds	Solde actuel
Eau	928.1801	7'054'735.50
Electricité BT	928.1801.2	9'477'226.85
Eclairage public	928.1801.3	169'951.09

STE

Amortissement linéaire sur 20 ans, soit Fr. 8'300.-/an.
Intérêt de la dette : Fr. 2'063.-/an.

Charges annuelles

SEY

Entretien annuel : 2% de la dépense, soit Fr. 23'575.- répartis en Fr. 10'250.- pour le réseau d'eau potable, Fr. 12'100.- pour le réseau électrique basse tension et Fr. 1'225.- pour l'éclairage public.

STE

Pas de charge d'entretien annuel, celui-ci étant déjà comptabilisé dans les charges du réseau routier.

Participation de tiers à la dépense

Selon l'expert mandaté pour la détermination des causes de l'accident, dont le rapport est encore attendu, il est probable qu'une partie des frais sera mise à la charge de tiers. Toutefois, compte tenu du caractère hypothétique de cette affirmation et de la durée probable de la procédure, il n'est pas possible d'en tenir compte dans la demande de crédit.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de reconstruction immédiate des infrastructures endommagées de la route de Bellevue et le renouvellement ordinaire de ses infrastructures.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'343'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes n°4032 SEY, 1431 STE et amortie de la manière suivante :
- Fr. 512'000.- par prélèvement sur le fonds de l'eau 928.1801
 - Fr. 604'700.- par prélèvement sur le fonds de l'électricité BT 928.1801.2
 - Fr. 61'300.- par prélèvement sur le fonds de l'éclairage public 928.1801.3
 - Fr. 165'000.- seront amortis sur une durée de 20 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Madame Gloria Capt, municipale du dicastère des énergies

Annexe 1 : plan des étapes SEY

Annexe 2 : plan de situation STE

Échelle : 1:1'000
ASSAINISSEMENT
Créé le : 11.04.2014 09:51:24
Auteur : CCA

Établi sur la base des données cadastrales - Dépourvu de loi publique
Ce plan ne peut être transmis à des tiers

Légende:

☐	Chambre	⊙	Fosse de relevage	---	Collecteur privé
▣	Grille / Dépotoir	▣	Déversoir	—	Collecteurs:
▬	Caniveau	○	Descente de toit	—	Eaux claires
Y	Exutoire EC	—	Collecteur principal	—	Eaux usées
⊕	Séparateur / Décanteur	—	Collecteur secondaire	—	Eaux mixtes

